

Je construis et aménage ma parcelle en ami de la biodiversité

Quatre fiches pour les porteurs de projet



Département de la Saône-et-Loire

**Communauté de Communes Sud Côte
 Chalonnaise**

Pièce n°	Approuvé le	Signature du/de la président-e
3-2	16 novembre 2022	Vu la délibération N°2022-11-08 approuvant le PLUi le 16 novembre 2022, Monsieur Antonio PASCUAL, Président de la c.c.S.c.c. 



UN ENJEU DE PRESERVATION ESSENTIEL

En France métropolitaine, une espèce d'oiseaux nicheurs sur quatre, un amphibien et un reptile sur cinq, un poisson d'eau douce sur cinq, une espèce de mammifère sur dix sont menacés d'extinction, selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

La France a perdu, en vingt ans (1990 – 2010), 10 % des oiseaux communs nichant sur son territoire. Ce pourcentage atteint 20 % dans le cas des espèces agricoles.

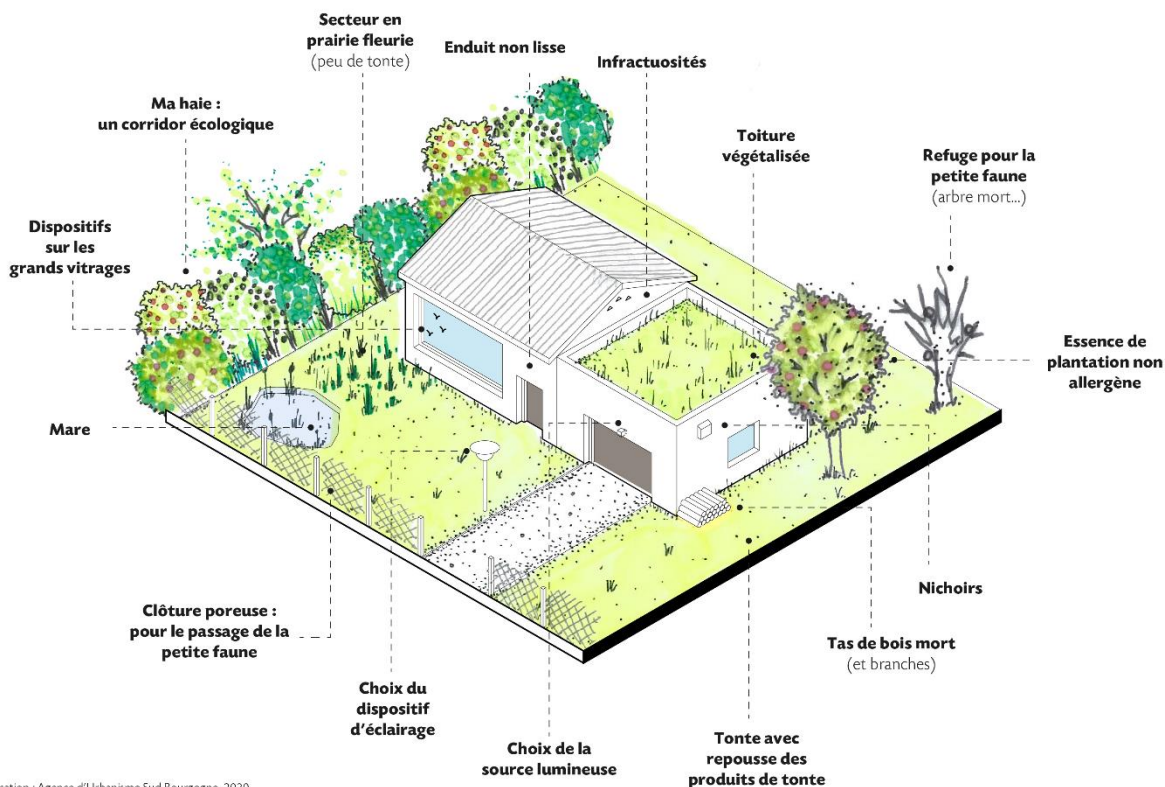
Aussi, avec près de 8% du territoire français relevant d'une unité urbaine, la question de l'inscription des préoccupations environnementales dans leur aménagement apparaît comme essentielle à la fois pour atténuer leur caractère artificiel mais aussi pour assumer la fonction de repli qu'ils peuvent assurer pour certaines espèces.

Il s'agit de montrer comment faire de chaque parcelle un espace propice à la biodiversité et limiter les effets de coupure ou de répulsion induits par certains aménagements. Quelques « faux amis » en termes d'aménagement seront également évoqués.

Les « conseils » qui suivent sont destinées vous orienter dans vos réalisations.

DES ACTIONS SIMPLES

Mon projet de vie : un projet de construction intégrant les enjeux environnementaux



Réalisation : Agence d'Urbanisme Sud Bourgogne, 2020.
Source : Conception AUSB.



Les conseils d'aménagement et de gestions des parcelles que contiennent les quatre fiches jointes sont simples à mettre en place, peu chers et esthétiques.

Il s'agit que chaque parcelle ne soit pas un obstacle au passage de la biodiversité, puisse lui servir de refuge et de lieu nourricier.

Ces actions que vous entreprendrez seront complémentaires à l'engagement environnemental de la Communauté de communes Sud Côte chalonnaise et en démultiplieront l'impact.

DES FICHES POUR VOUS GUIDER

Fiche n°1 : une parcelle traversante et support de continuités écologiques

Fiche n°2 : une parcelle nourricière pour la faune

Fiche n°3 : vers un habitat partagé entre l'homme et la biodiversité...

Fiche N°4 : quelques pièges à éviter

La Communauté de communes Sud Côte chalonnaise est engagée volontairement sur les enjeux environnementaux depuis de nombreuses années.

Dès 2015 une démarche Zéro phyto a été mise en place par la communauté de communes conjointement à 22 de ses communes adhérentes.

Depuis le 5 janvier 2015, la communauté de communes héberge l'animatrice du site Natura 2000 des « pelouses calcicoles de la Côte chalonnaise ». L'objectif du travail conduit est de préserver la biodiversité et de valoriser les espaces concernés en tenant compte des activités sociales, économiques, culturelles s'y déroulant. Il s'agit notamment d'accompagner la mise en place de mesures agro-environnementales par les agriculteurs, d'accompagner le maintien des espaces en pâturages et de réguler la fréquentation du site par les engins motorisés.



Pour aller plus loin :

Guide technique biodiversité et bâti. Comment concilier nature et habitat ? 2012, Ligue de protection des oiseaux et CAUE de l'Isère (associé à des fiches techniques).

Guide technique biodiversité et paysage urbain. Comment favoriser les espaces de nature en ville ? 2012, Ligue de protection des oiseaux et CAUE de l'Isère (associé à des fiches techniques).

Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020, La défense, 2012, Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie - Direction générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature.

Samuel Challéat. Les impacts sanitaires de la lumière artificielle nocturne - Un état des lieux des connaissances et des hypothèses. Lettre Santé Environnement FNE. 2008, pp.2-7. <hal-00980019>

Charte en faveur d'un éclairage raisonné sur le territoire de Grenoble-Alpes Métropole, Cahier technique de recommandations éclairage extérieur, 2013, FRAPNA – Communauté d'agglomération Grenoble Alpes métropole.

Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement de Saône-et-Loire apporte son conseil dans le domaine architectural et environnemental aux particuliers porteurs de projet :

<https://www.caue71.fr/>

Base de données d'aide au choix des végétaux Végébase® sur le site de l'association Plante et cité <http://www.plante-et-cite.fr/>

Guide sur les plantes et arbres allergisants sur le site du réseau national de surveillance aérobiologique : <https://www.vegetation-en-ville.org/>

